

- Bièvres
- Buc
- Fontenay-le-Fleury
- Jouy-en-Josas
- Les Loges-en-Josas
- Rocquencourt
- Saint-Cyr-l'École
- Toussus-le-Noble
- Versailles



DECISION

N° 2005-08-02

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »

Vu la consultation organisée auprès de différents prestataires,

Vu la proposition faite par la société AXIANS,

Considérant la nécessité, compte tenu du déménagement du service habitat – déplacements au 9bis de la rue Benjamin Franklin à Versailles, de faire appel à un prestataire pour l'installation du câblage électrique et de prises réseau dans ces nouveaux locaux,

Décide

Art. 1er. – Un contrat de réalisation de câblage électrique avec adjonction de 42 prises et d'un câblage de 63 prises réseau banalisées est passé avec la société AXIANS sise 3, rue de Tunis 93200 Saint Denis.

Art. 2 - Le montant de la prestation est fixé à 12 352,25 € H.T.

Art. 3 - Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer le marché correspondant.

Art. 4. – Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 5 – Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

01 30 83 03 10

Versailles, le **30 AOUT 2005**

Le Président,

Etienne PINTÉ
Député-Maire